



Droit de mon voisin sur mon terrain boisé.

Par **Antoine74**, le **21/02/2012** à **20:45**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain boisé qui est voisin d'un terrain agricole laissé en jachère. Le propriétaire de ce terrain, l'agriculteur, m'a dit qu'il possédait un droit sur une partie du bois du fait que le bord du bois était considéré comme une haie et donc qu'il avait un droit sur la moitié de cette haie.

Ce qui est faux puisque c'est un bois.

Y-a-t-il des articles de codes ou des anciens contentieux se rapprochant de mon affaire?

Merci de vos réponses.

Antoine74

Par **Lagune22**, le **06/11/2016** à **12:03**

Bonjour,

Ces explications me semblent pour le moins farfelues.

Si ces arbres se trouvent sur votre propriété, ils vous appartiennent.

S'il conteste cela, c'est à lui de prouver ses dires, et non à vous de prouver qu'il a tort.

Cordialement.